

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE RÈGLEMENT D'UNE POURSUITE EN DIFFAMATION ENTRE LE
CITIZEN D'OTTAWA ET LE DÉPUTÉ DE CUMBERLAND—
COLCHESTER

L'hon. Robert Coates (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, vendredi prochain, je vais fêter 31 ans de vie parlementaire.

Des voix: Bravo!

M. Coates: C'est donc avec plaisir que j'apprends que la seule tache à ma réputation de député est aujourd'hui lavée par le *Citizen* d'Ottawa.

Des voix: Bravo!

M. Coates: La question n'en a jamais été une de politique partisane. Ce fut une lutte personnelle entre le *Citizen* et moi-même au sujet de propos offensants que ce journal a publiés le 12 février 1985, à savoir qu'en fréquentant un bar de Lahr, en Allemagne de l'Ouest, j'avais mis en jeu ma sécurité et partant, celle de mon pays. Ces déclarations et d'autres concernant la sécurité m'ont amené à démissionner de mon poste, car j'estimais ne pas pouvoir assumer mes fonctions de ministre de la Défense nationale en présence de ces soupçons.

Cette histoire a gravement entaché ma réputation et m'a fait beaucoup de tort et j'en subis encore les conséquences. Le fait qu'il a fallu trois ans et quatre mois et plusieurs centaines de milliers de dollars de ma part et plus de un million de dollars de la part du *Citizen*, de l'aveu même de son administration, pour supprimer ces propos offensants montre bien le pouvoir incroyable des médias lorsqu'ils sont déterminés à ne pas reconnaître un cas évident de diffamation écrite. Que le journal ait dépensé plus de un million de dollars pour ne pas comparaître devant les tribunaux pour diffamation prouve bien qu'il savait sa cause perdue d'avance.

Toutefois, cela m'a appris et a appris à tous les députés de la Chambre que les médias, qui jouent facilement avec la réputation des députés, peuvent empêcher que justice soit faite avec leurs grandes ressources financières et leur pouvoir incroyable. On dit souvent que justice différée est justice refusée. Ce fut certes vrai dans mon cas.

Sans mes amis, je n'aurais pas pu obtenir justice. Sans eux, j'aurais été incapable de blanchir ma réputation. L'*Ottawa Citizen* aurait volontiers usé de tactiques dilatoires pour pouvoir reporter ma cause de deux ans encore. C'est la raison du règlement. Mais avec la levée des restrictions en matière de sécurité, il n'y a pas et il n'y avait pas de racontars possibles. Je dois remercier Gerald Doucet qui a permis aux Canadiens de contribuer à mon fonds de défense. Le gouvernement du Canada n'a rien versé.

L'*Ottawa Citizen* insiste beaucoup sur le fait qu'il n'a versé aucun dommages-intérêts. Je n'ai jamais voulu profiter de

Recours au Règlement—M. Wilson (Etobicoke-Centre)

cette action en diffamation pour faire de l'argent. Je ne voulais que blanchir ma réputation et j'ai obtenu gain de cause.

Je dois remercier les députés de tous les partis à la Chambre pour leur compréhension et leurs encouragements. Je remercie aussi ma famille pour son dévouement pendant cette dure épreuve, car cela fut une épreuve. Je ne veux pas oublier non plus les nombreux avocats qui m'ont aidé à tenter cette action en diffamation.

Les députés doivent comprendre maintenant ce qui arrive au simple citoyen dont la réputation est salie par les médias. Si moi, avec mes amis, je n'ai pas pu me faire entendre au tribunal, quelle chance a le simple citoyen canadien qui cherche à tenter une action en diffamation? Il ne peut y avoir deux sortes de justice: une pour les riches et l'autre pour les moins riches. C'est pourtant, à mon avis, ce qui s'est passé dans mon cas. Ce n'est pas la diffamation en tant que telle qui donne froid dans le dos, mais de savoir que les médias ont les moyens d'agir à leur guise et d'empêcher que justice soit faite.

Je voudrais profiter de l'occasion pour remercier M. Ronald Mitton, l'avocat qui, du début jusqu'à la fin, s'est occupé de mon procès en Nouvelle-Écosse. Je suis tout à fait soulagé et ravi de pouvoir vous annoncer dans cette enceinte, monsieur le Président, que j'ai réussi à blanchir ma réputation.

Je vous remercie tous sincèrement.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je tiens à remercier tous les députés de la courtoisie dont ils ont fait preuve en écoutant cette déclaration. Nous comprenons tous assurément que, en des occasions comme celle-là, il soit justifié d'appliquer le Règlement avec une certaine souplesse.

* * *

● (1510)

RECOURS AU RÈGLEMENT

CORRECTION APPORTÉE À LA DÉCLARATION D'UN DÉPUTÉ

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, hier, le député de Regina-Est (M. de Jong) a déclaré à la Chambre qu'un certain contribuable, en proie à certaines difficultés, avait eu des ennuis avec mes collaborateurs à mon bureau de circonscription, car, apparemment, je serais son représentant élu. Or je tiens à préciser aujourd'hui que je ne suis pas le député de cette personne qui n'habite ni ne travaille dans ma circonscription. Ce contribuable a effectivement communiqué avec mon bureau. Je pense que c'est vendredi dernier que nous avons entendu parler de lui pour la première fois; mais, qu'on se le tienne pour dit: ce contribuable n'est pas de mes électeurs et il ne travaille pas non plus dans ma circonscription.